

Actions de qualification et de requalification des salariés et des demandeurs d'emploi

Article 3.3 Axe 1

## Opérations programmées

CSP 2013

Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle

14 mai 2014

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

Organisme bénéficiaire	MONTANT PROGRAMME EN 2013	FPSPP	FSE	% FSE
<b>AGEFOS PME</b>	58 169 979,85 €	33 178 247,32 €	24 991 732,53 €	42,96
<b>CONSTRUCTYS</b>	31 091 531,32 €	17 141 539,71 €	13 949 991,61 €	44,87
<b>FAFIEC</b>	9 716 672,76 €	5 433 091,93 €	4 283 580,83 €	44,08
<b>FAFIH</b>	4 782 629,96 €	2 745 153,45 €	2 037 476,51 €	42,60
<b>FORCO</b>	9 017 618,24 €	5 059 014,22 €	3 958 604,02 €	43,90
<b>OPCA DEFI</b>	4 057 399,46 €	2 659 509,66 €	1 397 889,80 €	34,45
<b>OPCAIM</b>	17 131 032,66 €	11 187 059,69 €	5 943 972,97 €	34,70
<b>OPCALIA</b>	46 885 298,40 €	25 196 090,61 €	21 689 207,79 €	46,26
<b>OPCALIM</b>	4 079 298,07 €	2 453 701,24 €	1 625 596,83 €	39,85
<b>OPCA TRANSPORTS</b>	10 776 864,44 €	5 654 917,35 €	5 121 947,09 €	47,53
<b>TOTAUX</b>	<b>195 708 325,16 €</b>	<b>110 708 325,18 €</b>	<b>84 999 999,98 €</b>	<b>43,43</b>

*Ces budgets concernent la maquette financière 2013 de la Convention cadre du 12 Février 2013.*

## AGEFOS PME

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

AGEFOS PME souhaite prolonger son engagement pour la sécurisation des transitions professionnelles en participant à la mise en œuvre d'actions de formation pour les bénéficiaires de CSP (et les éventuels bénéficiaires de CTP/CRP).

Cette participation s'inscrit dans la continuité des actions réalisées depuis 2006 par la gestion des contrats de transition professionnelle. La persistance des licenciements économiques et les résultats positifs enregistrés lors des années précédentes encouragent AGEFOS PME à maintenir sa participation au projet.

Le présent projet a pour objet de financer le parcours de formation de 16 136 bénéficiaires d'un CSP débouchant sur un retour à l'emploi rapide et durable.

Pour atteindre cet objectif, AGEFOS PME déploie une offre de service qui intègre :

- l'instruction des demandes de gestion transmises par les conseillers de Pôle emploi et des prestataires ;
- l'apport au besoin de son expertise sur les parcours proposés, les perspectives de recrutement, le rapport qualité/prix des propositions des organismes de formation ;
- la gestion administrative et financière des parcours de formation : achat de formation, règlement après vérification des pièces ;
- la participation aux comités de pilotage du dispositif : comités de pilotage régionaux, départementaux et parfois, territoriaux ;
- la coordination nationale du dispositif, reporting aux financeurs, participation à l'animation nationale du dispositif par le FPSPP, la DGEFP et Pôle emploi.

#### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 16 136 bénéficiaires d'un CSP.

Nombre de formations engagées : 16 624.

Nombre d'heures engagées total : 4 186 045 h.

# CONSTRUCTYS

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Compte tenu d'un contexte économique défavorable qui touche aujourd'hui les entreprises et les salariés du secteur du BTP, Constructys souhaite poursuivre un mouvement initié en 2010 par la mise en place des actions de formation dans le cadre des anciens dispositifs CTP et CRP, remplacés aujourd'hui par le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et continuer à accompagner ainsi les salariés licenciés pour motif économique afin de favoriser leur reclassement accéléré vers l'emploi durable.

La profession vise à renforcer les compétences métier des salariés licenciés afin d'assurer leur retour à l'emploi ou leur reconversion professionnelle via un accompagnement personnalisé réalisé par Pôle Emploi et appuyé par les compétences en matière d'ingénierie de la formation que possède le réseau. La connaissance des Constructys régionaux de l'offre de formation régionale permettra d'optimiser les parcours de formation proposés par les référents Pôle Emploi et donner ainsi aux salariés concernés de meilleures chances de réinsertion professionnelle.

L'objectif de ce projet est de sécuriser le parcours professionnels de 8 541 salariés ayant adhéré au dispositif du CSP, par un accompagnement spécifique, afin de favoriser leur réintégration sur le marché du travail.

### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 8 541 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 9 398.

Nombre d'heures engagées total : 2 181 186 h.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Dans la continuité des orientations des partenaires sociaux siégeant en CPNE de la Branche et en application des dispositions de la convention de coopération avec Pôle Emploi, le FAFIEC compte maintenir son action sur le dispositif du contrat de sécurisation professionnelle et contribuer ainsi à l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur démarche de retour à l'emploi.

Pour cela, il envisage de poursuivre la construction du dispositif général lancé en 2012 permettant la mise en œuvre et le développement d'un cadre de partenariat national ainsi que la mise en place d'une articulation opérationnelle au niveau des régions.

Les objectifs poursuivis sont :

- l'identification et définition des métiers qui ont des besoins de main d'œuvre non pourvus ou des métiers qui recrutent ;
- la communication d'information et des procédures à suivre ;
- l'organisation opérationnelle du dispositif et son ajustement au niveau national ;
- l'homogénéité de traitement sur le territoire.

Les actions au niveau territorial visent à :

- partager la connaissance des entreprises et de leurs besoins : le partenariat avec Pôle Emploi et l'APEC reposera sur l'échange de données issues des autres dispositifs et de l'Observatoire de Branche ;
- favoriser l'implication des acteurs : intérêt conjoint de l'OPCA et de Pôle Emploi, chacun dans son rôle et en complément pour consolider les liens locaux ;
- garantir une approche territoriale et une expertise du marché de l'emploi : apport du Pôle Emploi, de l'APEC, des UT Direccte et des représentations locales de la Branche ;
- travailler sur l'offre de formation présente sur le territoire pour l'adapter aux besoins des personnes et des emplois.

Cette démarche de collaboration a pour objet d'optimiser et développer l'articulation entre le pilotage national et le déploiement territorial.

### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 2 291 bénéficiaires.

Nombre de formations engagées : 2 999.

Nombre d'heures engagées total : 613 136 h.

## FAFIH

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

De nombreux établissements du secteur de l'Hôtellerie Restauration développent leurs activités sur des équipements anciens, et seront à moyen terme dans l'obligation de mettre en place des normes d'exploitation, d'hygiène, de sécurité, et/ou liées à l'accueil des personnes en situation d'handicap. Or, ces établissements, dont les taux de renouvellement et de modernisation sont faibles ou limités, ne pourront a priori faire face aux investissements nécessaires.

Le FAFIH fait l'hypothèse que cela produira d'inévitables licenciements économiques, ce qui fait l'objet du positionnement de l'OPCA sur le dispositif CSP. Ces hypothèses se révèlent véridiques dans la mesure où l'OPCA a déjà engagé 1 058 dossiers, au 31 août 2013.

#### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 1 367 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 1 652.

Nombre d'heures engagées total : 382 111 h.

**FORCO**

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Le FORCO, engagé depuis 2010 pour contribuer au retour rapide et durable à l'emploi des salariés du Commerce, licenciés pour motif économique, souhaite poursuivre son action auprès des bénéficiaires de CSP, en finançant des parcours de formation renforcés et personnalisés pour faciliter leur reclassement.

La mobilisation du FORCO sur le terrain devrait permettre la formation de 2 471 personnes licenciées pour motif économique ayant adhéré au CSP, issus principalement des TPE PME (85 % des 45 000 entreprises adhérentes au FORCO) fragilisées par la crise économique et la baisse du chiffre d'affaires (récession, baisse du pouvoir d'achat, effet de morosité impactant l'acte d'achat).

Pour ce faire, le FORCO en partenariat avec Pôle emploi et les acteurs de l'emploi sur les territoires s'est fixé comme objectifs de :

- accompagner la construction de parcours de professionnalisation ;
- faciliter le reclassement de salariés licenciés économiques issues d'entreprises adhérentes aux 15 branches professionnelles du FORCO ;
- proposer un accompagnement renforcé et personnalisé de leur transition professionnelle en mobilisant au mieux la dimension formation quand celle-ci est utile et pertinente ;
- favoriser un retour à l'emploi rapide et durable.

### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 2 471 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 3 049.

Nombre d'heures engagées total : 667 320 h.

## OPCA DEFI

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

Les entreprises des branches pétrole, chimie, pharmacie et plasturgie connaissent encore des difficultés économiques dues à la crise. D'où pour certaines entreprises, la mise en place de plans sociaux. Par ailleurs, dans ce contexte, la diversification de l'activité ou le changement de stratégie commerciale s'avèrent souvent nécessaire, ce qui induit la professionnalisation, voire la reconversion des personnes, d'où une forte nécessité de mobilité professionnelle. La mobilité peut donc s'envisager au sein des branches adhérentes à l'OPCA ou en dehors. Il est donc nécessaire d'insister sur un accompagnement renforcé des entreprises et des personnes.

OPCA DEFI souhaite renforcer les outils et aides incitatives mis en œuvre par l'OPCA pour sécuriser les parcours professionnels. Il coordonnera son action avec l'ensemble des partenaires locaux en vue d'accompagner les bénéficiaires vers une reprise d'emploi durable, incluant le cas échéant une étape de formation selon leurs besoins.

C'est pourquoi une aide du FPSPP et du FSE est sollicitée pour « Favoriser l'accès des demandeurs d'emploi à des actions de formation dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ». Les principaux objectifs du projet sont :

- le maintien dans l'emploi des publics les plus fragiles,
- la réalisation d'actions spécifiques visant à permettre la mobilité professionnelle,
- le reclassement durable des personnels licenciés.

Le nombre prévisionnel de participants est de 1 281, objectif 2013-2014.

#### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 1 281 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 1 535.

Nombre d'heures engagées total : 295 736 h.



## OPCAIM

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

L'OPCAIM s'inscrit sur cet appel à projets relatif à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, par l'accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés issus de la branche métallurgie.  
L'opération est déployée sur l'ensemble du territoire via les délégations territoriales (ADEFIM), à l'attention du plus grand nombre d'entreprises et d'individus concernés.

L'objectif est donc de faciliter l'accès à cette opération, en agissant tant en amont auprès des entreprises en difficulté, qu'en aval, auprès des bénéficiaires de CSP. Pour ces derniers, l'opération vise à les accompagner dans le montage de leur parcours de formation, afin de favoriser leur insertion ou réinsertion par le développement de leurs compétences, leur qualification ou requalification professionnelle.

Cet accompagnement individuel s'appuie sur les partenariats avec les Pôles Emploi, sur l'utilisation des différents outils conçus par les partenaires sociaux de la branche en termes d'évaluation pré-formative, de construction de parcours de formation individualisés, de socles de compétences industrielles, de CQPM et CQPI, et sur la connaissance des différents intervenants formation dans les domaines de compétences visés.

Enfin, d'un point de vue technique, l'OPCAIM accompagne cette opération par la mise en place d'outils applicatifs permettant le suivi des dossiers de formation ainsi que des restitutions de données.

#### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 4 448 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 5 827.

Nombre d'heures engagées total : 1 157 854 h.

## FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

### Opération

Au titre de l'appel à projets 2013 du FPSPP s'inscrivant dans la nouvelle convention cadre Etat-FPSPP 2013-2015, OPCALIA se positionne dans le prolongement de son action volontariste pour favoriser la formation des signataires de CSP en vue de leur retour à l'emploi durable. A ce titre, l'enquête Opinion Way Opcalia de décembre 2011 avait montré que 62% des bénéficiaires accompagnés par Opcalia étaient en sorties positives.

Ainsi, au regard des engagements cumulés sur le CSP et les dispositifs CRP/CTP en 2012, OPCALIA vise l'accompagnement de 13 227 bénéficiaires. Le montant sollicité tient compte des engagements 2012 et des nouveaux critères de l'AAP ramenant la prise en charge du FPSPP et du FSE aux heures de formation réalisées pendant la durée du contrat de sécurisation professionnelle, assortie d'une période transitoire jusqu'à fin juin 2013. OPCALIA veillera à maintenir sa qualité de services sur les territoires et, en particulier, à sensibiliser les partenaires régionaux sur la nécessité d'accélérer les entrées en formation pour les nouveaux bénéficiaires. OPCALIA se donne aussi pour objectif d'ici la fin 2013 de réaliser les enquêtes et études nécessaires pour mieux connaître le devenir des bénéficiaires après leurs formations ainsi que les dynamiques partenariales qui seront amenés à se développer au regard des critères de prise en charge de l'AAP du FPSPP et de la perspective de l'Acte III de la décentralisation.

### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 13 227 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 17 223.

Nombre d'heures engagées total : 3 629 084 h.

## OPCALIM

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

Cette opération CSP, dans laquelle OPCALIM s'engage sur 36 mois (du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 inclus) vise 1 221 bénéficiaires, dont 50% environ devraient être des niveaux de formation V et infra V. Son objectif étant de mieux sécuriser le parcours professionnel des participants et à accompagner leur reclassement durable, elle comporte plusieurs actions :

- Optimisation du partenariat existant Pôle Emploi / OPCALIM en l'élargissant au nouveau périmètre d'OPCALIM : poursuite de l'information sur les métiers de nos secteurs, meilleure orientation des projets entre OPCA interprofessionnels et OPCA de branche (logiciel de gestion en fonction du code NACE et CCN).
- Enrichissement et développement de réseaux de prestataires afin de favoriser le départ en formation, garantir la qualité de l'offre et la justesse des coûts de formation.
- Organiser des actions collectives de formation par bassin d'emploi tenant compte des résultats de la déclinaison régionale de la prospective des métiers effectuée en partenariat avec les acteurs locaux et à partir de la connaissance des compétences clés des métiers sensibles. Animer ces projets en partenariat avec Pôle Emploi.

La finalité étant de favoriser l'adhésion d'un plus grand nombre de salariés licenciés à un CSP et l'inscription de leur projet dans une logique de formation et de qualification. Cet objectif pourra être atteint si l'OPCA accompagne les entreprises qui recrutent pour favoriser l'insertion de demandeurs d'emploi les plus démunis.

#### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 1 221 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 1 426.

Nombre d'heures engagées total : 313 351 h.

## OPCA TRANSPORTS

*Convention-cadre du 12 février 2013  
CSP*

### FICHE SYNTHETIQUE DE L'OPERATION A L'ISSUE DE L'INSTRUCTION

#### Opération

En plus de s'adapter à de nombreuses mutations liées à la conjoncture, les entreprises des secteurs des transports subissent fortement la crise économique. La diversification de l'activité ou le changement de stratégie commerciale s'avèrent souvent nécessaires, ce qui induit la professionnalisation, voire la reconversion des personnes, d'où une forte nécessité de mobilité professionnelle.

Du fait de cette situation, la mobilité peut donc s'envisager au sein des secteurs des transports ou en dehors. Il est donc nécessaire d'insister sur un accompagnement renforcé des entreprises et des personnes.

La connaissance de l'OPCA du secteur des transports, leur implication autant localement que nationalement auprès des fédérations professionnelles, des organisations syndicales, des entreprises et des salariés lui a permis d'engager plus de 1 400 salariés au sein du dispositif CSP en 2012 dans le cadre de l'appel à projets du FPSPP.

L'OPCA-TRANSPORTS se mobilise pour sécuriser les parcours professionnels. Il coordonne son action avec l'ensemble des partenaires locaux en vue d'accompagner les bénéficiaires vers une reprise d'emploi durable, incluant le cas échéant une étape de formation selon leurs besoins.

Avec le Contrat de Sécurisation Professionnelle, l'OPCA-TRANSPORTS souhaite permettre à 3 511 salariés licenciés économiques d'accéder à un emploi durable par le biais d'une formation au cours de la période 2013-2015.

#### Résultats attendus

L'opération vise la formation de 3 511 bénéficiaires..

Nombre de formations engagées : 4 106.

Nombre d'heures engagées total : 773 035 h.